



N° 4312
Entrée le 24.06.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 25.06.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 24 juin 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Justice** concernant **les mini-instructions**.

La loi du 12 décembre 2025 portant modification du Code pénal et du Code de procédure pénale a élargi le recours à la procédure dite de la « mini-instruction », dans l'objectif affiché d'accélérer les enquêtes pénales, en particulier dans les dossiers de criminalité économique et financière.

Selon des informations relayées dans la presse, la mini-instruction se serait généralisée depuis dans les affaires de lutte contre la criminalité de « col-blanc ».

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Combien de fois la procédure de mini-instruction a-t-elle été utilisée avant l'entrée en vigueur de la réforme de décembre 2025 ? Prière de ventiler par année et par type d'infraction.**
2. **Combien de fois la procédure de mini-instruction a-t-elle été utilisée depuis l'entrée en vigueur de la réforme de décembre 2025 et pour quels types d'infraction ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Sam TANSON
Députée